

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

90-889 du 26 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS/DGFP-DGPCE.SIE.17

Portant intégration et nomination de
Monsieur MVOULA-ALEKA Maurice dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Techniques Industriel-
les).--

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/MF du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le Décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'inté-
rim du Premier Ministre.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur MVOULA-ALEKA Maurice, né le 19 Novembre 1957 à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Sciences Physiques, Option : Biochimie et traitement des Eaux, obtenue à l'Institut Supérieur des Sciences Physiques (I.S.P.) de Ouagadougou (Burkina Faso), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaires, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère à la Présidence, Chargé des mines, Energie et du Contrôle d'Etat.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre P.I.

Brazzaville, le 26 Décembre 1990

Le Ministre du Travail et de
la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENZET.-

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	3
DGB.....	3
DCF.....	3
MEPT.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2./-